

Monsieur le Directeur, Mesdames, Messieurs les élus et représentants syndicaux,

Tous cheminots, militants syndicalistes, connaissant un tant soit peu le fonctionnement d'un comité d'établissement sait l'importance que revêt un bilan social. En effet celui-ci démontre l'état de santé d'une entreprise en un moment donné, il permet aussi de faire le lien avec les années antérieures afin de savoir comment se porte notre entreprise publique SNCF, pour ce qui nous concerne aujourd'hui la région de Paris Nord.

C'est pourquoi nous qualifions de faute grave le fait que des organisations syndicales n'aient pas souhaité tenir la commission économique du CE dédiée à ce sujet. Outre le fait de négliger le travail important, de plusieurs mois, fait par le service RS, c'est concrètement dire au 23% de cheminots de la région, non vous n'avez pas à savoir ce qui se passe dans votre entreprise, pire ce sont donc 100% de cheminots qui sont privés d'information. On le voit mener jusqu'à l'absurde la loi sur la représentativité revient tel un boomerang contre les signataires de la position commune et sa déclinaison par la loi d'aout 2008 est une injure à la démocratie.

Venons-en au bilan social lui-même.

Concernant les effectifs :

Le dégraissage continue, alors que , longtemps, l'augmentation des trafics TGV, Thalys, Eurostar, avait permis à notre région de ne pas entrer dans l'engrenage des saignées sur le personnel, nous nous trouvons dans une situation où tout est tendu. A force de réorganisation, d'augmentation de la productivité il n'y a pas un secteur qui n'est pas touché.

C'est une baisse de 409 unités soit près de 4% en deux ans de temps, cela est en mettre en rapport avec presque 10% d'augmentation de CDD entre 2007 et 2008.

En effectif réel c'est 245 cheminots en moins soit 2% entre 2006 et 2008.

Le nombre de démission passe de 60 à 79 auquel nous devons rajouter les 51 départs durant la période d'essai. Malgré la situation économique difficile beaucoup de jeunes ne souhaitent pas rester dans l'entreprise, les salaires de misère, les conditions de travail qui se détériorent de jour en jour, mais aussi la remise en cause des éléments qui faisaient le ciment de notre statut font que notre entreprise publique est moins attirante que pas le passé.

Le nombre moyen de travailleurs mis à la disposition de la SNCF par une entreprise de travail temporaire double quasiment (tableau 121) passant de 12,71 à 23,92 en un an de temps.

Même la durée moyenne des contrats de travail temporaire est en augmentation avec 27,86 !

Il est alors évident que le tableau 131 concernant les embauches ne peut être que catastrophique passant de 406 embauches en 2006, 385 en 2007 et n'atteignant que péniblement 240 en 2008. Nous pouvons dire que la SNCF, comme toutes les entreprises qui licencient est fauteur de chômage. Comme nos camarades du privé qui exigent : « aucun licenciement ! » L'union régionale FO exige : « Aucune suppression de poste ! »

Un mot sur les promotions : s'il y a une certaine stabilité avec 2007 nous ne retrouvons pas le niveau de 2006 soit les 890 et c'est donc une chute de 5% de promotion.

Les départ en retraite, là aussi tout prouve que Force Ouvrière avait raison de combattre bec et ongles la remise en cause de notre régime particulier, la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi n'est plus qu'un leurre, toute personne ayant un minimum de sincérité ne peut que dire que le fait d'allonger le temps de cotisation, d'introduire les décotes de ne plus indexer les pensions sur les salaires favorisent de facto les cheminots à aller au-delà de 55 ans et 50 ans pour les ADC afin de retrouver la pension de retraite à laquelle ils avaient droit. Et donc cette contre

réforme des retraites à un deuxième effet pervers en plus de revenir sur acquis des cheminots il instaure un vieillissement de la population cheminote :

Force ouvrière, n'en déplaise à ses détracteurs continuera avec sa confédération, avec sa fédération, avec son union régionale, avec ses syndicats et sections syndicales à revendiquer : 37,5 annuités pour tous public/privé.

Le tableau 116 est des plus explicatifs le nombre de 55 sauf conduite avec plus de 157% quand on sait que ce n'est que le début de l'instauration des décotes ces chiffres vont exploser dans les années futures.

D'ailleurs il suffit de se reporter au tableau 148 où l'on voit que le nombre de retraite à la demande de l'agent passe de 211 en 2007 à 177 en 2008.

Les cessations de fonction (tableau 141) suivent la même pente passant de 839 à 676 sur une année.

Quelques mots sur l'absentéisme (tableaux 182 à 187) où l'on note une forte augmentation pour maladie et pour accidents de travail, ce qui nous inquiète fortement, surtout que le tableau 312 bis nous démontre l'explosion du taux de gravité passant de 1016,99 en 2006 à 1405,17 en 2008 soit plus 38,28%.

Ces chiffres sont alarmant et démontre l'utilité des CHSCT mais nous déplorons dans le même temps une baisse drastique du nombre de réunions de cette instance moins 42% en deux ans (tableau 341). Ce sont 166 réunions parties en fumée passant de 395 à 229, ne trouvez vous pas monsieur le directeur qu'il y a quelque chose de contradictoire entre l'explosion des accidents de travail et leur taux de gravité et la diminution du nombre de réunion de CHSCT.

Bien entendu nous serons très attentifs aux réponses de monsieur le directeur, mais nous le serons tout autant concernant les déclarations de nos camarades des autres organisations syndicales qui nous n'en doutons pas ont dû lire et relire se bilan social et en tirer matière à intervenir, mais aussi à revendiquer ! N'avons-nous pas les même intérêts NOUS organisations syndicales réunies dans cette assemblée ? N'est il pas temps d'arrêter votre jeu puéril qui en voulant exclure les 23% de cheminots qui ont voté pour Force Ouvrière fait le beau rôle à la direction ?

En conclusion, nous insistons auprès de nos camarades des autres organisations syndicales, vous voyez Force Ouvrière avait des choses à dire, l'apartheid syndical dans lequel vous souhaitez nous enfermer ne nous fera pas taire ! Il n'y a pas combat plus juste que celui que nous menons en ce moment, et nous sommes fier de le mener aux côtés de militants et d'adhérents de vos organisations syndicales de plus en plus nombreux qui disent : « Force Ouvrière doit pouvoir assumer ses responsabilités à hauteur du vote des cheminots du 26 mars ». C'est donc tout naturellement et parce que nous sommes libres, indépendants confédérés que nous continuerons à siéger à hauteur de notre représentativité et pas celle de la position commune ou de la loi scélérate.